

COMMISSION D'APPEL ET D'APPEL DE DISCIPLINE
PV n° 4
Réunion du lundi 10 février 2020

Présents : M. GALLAIS Raymond (président), Mme TOURRAIS Isabelle, MM. APERCE Jean-Michel, CAILLON Gérard, VAUDEL Michel.

Excusés : MM. GIRET Jean-Pierre et RABEAU Jean.

Réunion « juridique » du mardi 28 janvier 2020 au District des Deux Sèvres :

Cette réunion animée par Eric LESTRADE, directeur du pôle juridique de la LFNA, s'adressait aux commissions chargées de prendre les décisions règlementaires et disciplinaires des districts 79 et 86. Raymond GALLAIS et Michel VAUDEL représentaient la commission d'appel de notre District. Un compte rendu de cette réunion est remis à chaque membre.

Appels reçus :

La commission prend connaissance des deux derniers appels reçus :

- Appel de l'arbitre M. ALCOBENDAS MONINO Pierick, reçu le 03-02-2020
- Appel du club FC USSON DU POITOU/ISLE JOURDAIN reçu le 05-02-2020.

La commission décide d'examiner ces deux appels le mardi 18 février 2020.

Configuration règlementaire

Dossier n°4 :

Examen de l'appel du club de VALENCE en POITOU-COUHE de la décision de la Commission Sportive Litiges et Contentieux PV n° 23 du 22 janvier 2020 publié dans le journal Vienne Hebdo n° 459 du 24/01/20 concernant le match n°21701199 : VALENCE en POITOU-COUHE (1) – BLANZAY (1) en Départemental 5, poule E du 03/11/19 remis le 19/01/20, et qui a décidé suite à une réserve d'avant match de « donner match perdu par pénalité à l'équipe de VALENCE en POITOU-COUHE (1) avec 0 but à 3 pour en donner le gain à l'équipe de BLANZAY (1) avec 3 buts à 0. »

Pour l'examen de ce dossier, M. GALLAIS Raymond a quitté la salle et n'a participé ni à l'audition ni à la délibération.

La présidence de la commission est assurée par le vice-président M. APERCE Jean-Michel.

La Commission,

Pris connaissance de l'appel pour le dire recevable en la forme. Après rappel des faits et de la procédure et audition de :

Pour le club de VALENCE en POITOU-COUHE :

- Mme GAVOIS Karine, co-présidente,
- M. CABOCHE Jonathan, co-président,

Pour le club de BLANZAY :

- M. GRIMAUD Loïc, président,
- M. PINAUD Emmanuel, secrétaire,
- M. AGOSTINI Brice, capitaine,

Pour la Commission Sportive Litiges et Contentieux :

- M. MAIOROFF Eric, membre, remplace la présidente empêchée.

La parole ayant été donnée en dernier au club requérant,

Considérant les explications données par le représentant de la Commission Sportive Litiges et Contentieux et les représentants des clubs présents, **la commission décide de mettre sa décision en délibéré.**

Le Vice- Président :

APERCE J-M



La Secrétaire :

TOURRAIS I.

